

Objectifs principaux jusqu'à la fin de la législature 2002-2005

Objets relevant du Grand Conseil

AUTORITÉS

Date: 17 novembre 2004

Objets	Contenu	Session	Incidences financières	Remarques
Restructuration de l'administration cantonale	Projet de loi	Janvier 2005	-	-

Département de la justice, de la santé et de la sécurité (DJSS)

Objets	Contenu	Session	Incidences financières	Remarques
Service des poursuites et faillites et du registre du commerce	Adaptation de la loi cantonale d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite; précision des rôles du service, de l'autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et de l'office des faillites et précision de dispositions cantonales en matière de contrôle de l'activité des auxiliaires de fonctions publiques.	Janvier 2005	Aucune	
Investigations secrètes	Désignation dans CPPN des autorités compétentes pour autoriser des investigations secrètes selon la loi fédérale.	Janvier 2005	Très faibles voire nulles	
Mammographie	Mettre en place un programme de dépistage systématique du cancer du sein.	Février 2005	Fr. 300'000.--/an	Proposition de classement de la motion Marcelo Droguett 01.119
Assistance judiciaire	Révision de dispositions de l'assistance judiciaire en ce qui concerne son accès en cas de recours et le chapitre relatif au remboursement des prestations versées.	Février 2005	Economies attendues	
Nouvelle prison	Doter le canton de Neuchâtel d'un nouvel établissement carcéral pour le secteur préventif et l'offre prévue dans le cadre du concordat "mineurs". Rapport concernant le crédit d'étude.	Février 2005	Fr. 500'000.-- (prévu au budget) crédit d'étude	
Mission des polices cantonale et locales	Redéfinition des mission de la PCN, des polices des Villes et des polices locales en vue de trouver des synergies.	Février 2005	Ev. économies ou moindre augmentation de l'effectif due à la diminution du temps de travail.	

Département des finances et des affaires sociales (DFAS)

Objets	Contenu	Session	Incidences financières	Remarques
Loi sur les droits politiques	Fusion de communes. Réponse au postulat Grandjean 01.149	Janvier 2005		
ACCORD (action sociale)	Définir les éléments pertinents en terme de revenus, fortune pour une série de prestations sociales	Février 2005	/	Rapport au CE en décembre 2004. Il faut aussi définir l'unité économique de référence et la hiérarchisation des prestations sociales
Retraite des membres du Conseil d'Etat		Février 2005		
Péréquation financière intercommunale	Bilan intermédiaire et ajustements	Mars 2005	/	
Mécanisme de maîtrise des finances	Rapport du CE au GC	Mars 2005		
Loi sur la banque cantonale neuchâteloise	Rapport du CE au GC pour un projet de révision	Mars 2005		Projet élaboré par la BCN

Département de la gestion du territoire (DGT)

Objets	Contenu	Session	Incidences financières	Remarques
Conception directrice de l'aménagement du territoire	Rapport sur la conception directrice cantonale	Janvier 2005	non chiffrable	
Conception directrice de la protection de la nature	Rapport sur la conception directrice nature	Janvier 2005	non chiffrable	
Motion "métro"	Réponse motion "métro" (rapport TRANSRUN)	Février 2005	non chiffrable	

Département de l'économie publique (DEP)

Objets	Contenu	Session	Incidences financières	Remarques
SECTEUR CONSOMMATION ET AGRICULTURE Loi vétérinaire	Projet de loi introduisant une séparation claire de affaires vétérinaires par rapport au domaine de la santé publique, ainsi qu'une réglementation des activités paravétérinaires; d'autre part, adaptation de la législation cantonale aux nouvelles dispositions légales fédérales.	févr.05	Aucune	Le projet a été soumis à la consultation des milieux intéressés en octobre 2004.
SECTEUR MIGRATIONS Loi sur la prostitution	Projet de loi en réponse au postulat Béatrice Bois, du 26 mars 2001, "Commerce du sexe dans le canton de Neuchâtel"	févr.05	Aucune	Un groupe de travail interdépartemental, élargi aux services concernés des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, a été créé au mois de décembre 2001. Il a élaboré un projet de nouvel arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre des danseuses de cabarets par établissement. Ce projet d'arrêté a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2004. L'arrêté n'est toutefois pas entré en vigueur dans la mesure où il fait actuellement l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral. Le groupe de travail a par ailleurs été chargé d'élaborer un projet de loi sur la prostitution et la pornographie. Le projet de loi et le rapport y relatif sera soumis en consultation officielle en novembre 2004.

Département de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPAC)

Objets	Contenu	Session	Incidences financières	Remarques
Révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles	Remettre à jour la loi actuelle en y ancrant les principes d'encouragement des activités culturelles d'aujourd'hui, tout en anticipant l'aveni sur la base d'une consultation très large des milieux concernés.	Janvier 2005		Le projet sera présenté au Conseil d'Etat à fin novembre 2004
Motion P. Erard		Janvier 2005		
Loi cantonale sur la formation et l'orientation professionnelle	Mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale et réaménagement des filières du secondaire 2	Mars 2005		Les projets sont actuellement en cours d'élaboration. En relation avec la cantonalisation du secondaire 2
Université	Contrat d'objectifs et redéploiement	Mars 2005		Projet en cours d'élaboration (rectorat)